



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 21 décembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

Mme Christine MASSU, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Pierre PRIBETICH pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Stéphan CLAUDET, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER.

**OBJET : Animation des Espaces Publics Numériques de l'agglomération dijonnaise -
Convention de partenariat avec la MJC de Chenôve**

Depuis 2003, le Grand Dijon a soutenu dans le cadre du Contrat d'Agglomération, la création de 15 Espaces Publics Numériques (EPN) ainsi que le lancement d'une dynamique d'appartenance à un seul et même réseau de ces EPN.

En effet, une des conditions requises pour l'attribution d'une aide du Grand Dijon étant la présence d'au moins un animateur dans chaque EPN, une réflexion sur l'animation et la mise en réseau a été conduite avec la MJC de Chenôve qui a acquis un savoir-faire qu'elle pouvait mettre au service des communes.

Ainsi une convention de partenariat avec la MJC de Chenôve a été signée en date du 4 novembre 2004 pour une durée d'un an et reconduite un an tacitement.

Souhaitant amplifier la démarche, et afin de renforcer la cohésion des EPN existants et ceux qui pourront être créés sur 2007, il convient de confier à nouveau à la MJC de Chenôve la mise en oeuvre d'un projet d'animation. Ce dernier aura pour but de fédérer les animateurs EPN et permettre une meilleure sensibilisation des publics au multimédia au travers d'actions événementielles ou de formations d'animateurs.

La MJC a fait une nouvelle proposition de service et leur mission se définira autour de 3 volets détaillés dans le projet de convention :

Volet 1 - Animation du réseau des différents EPN de l'Agglomération dijonnaise

Volet 2 - Animation et gestion du FORUM de discussion des animateurs EPN

Volet 3 - Enrichissement du site Internet des EPN.

Ainsi, la nouvelle convention mettra l'accent sur l'animation du réseau ainsi constitué : passage de 125 H à 218 H.

Le coût prévisionnel pour la Communauté de l'Agglomération dijonnaise pour la mise en oeuvre des actions est le suivant, sur une base horaire de 26,5 euros par heure :

Animation du réseau	218 H	5.777 €
Animation et gestion du FORUM de discussion des animateurs EPN	54 H	1.431 €
Enrichissement du site Internet des EPN	54 H	1.431 €
TOTAL	326 H	8 639 €

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **d'approuver** le partenariat entre la Communauté de l'Agglomération dijonnaise et la MJC de Chenôve ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre la Communauté de l'Agglomération dijonnaise et la MJC de Chenôve ;
- **d'autoriser** le Président à signer ladite convention ;
- **de dire** que les crédits nécessaires à l'opération seront prélevés sur les budgets des exercices concernés.

Publié le **22 DEC. 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 DEC. 2006



Pour extrait conforme,
Le Président



PROJET



MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Maison du Citoyen
7, rue de Longvic

21300 CHENOVE

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION

DIJONNAISE

VU pour être annexé à délibération

du Conseil du : 21.12.06

DIJON, le : 22 DEC. 2006

LE PRÉSIDENT Pour le Président,
le vice-Président,

40, Avenue du Drapeau

21000 DIJON

CONVENTION ANNUELLE COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE / MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE CHENOVE

Pour l'Animation du réseau d'EPN sur le territoire du Grand Dijon

Entre d'une part,

- la Maison des Jeunes et de la Culture représentée par sa Présidente Chantal Chapuilliot, et dont le siège social est situé au 7, rue de Longvic – 21300 Chenôve dûment habilitée et ci-après dénommée LA MJC

et d'autre part,

- La Communauté de l'Agglomération dijonnaise, représentée par son Président, François Rebsamen et dont le siège social est situé 40, avenue du Drapeau 21000 Dijon, dûment habilitée par délibération du et ci-après dénommée Grand Dijon.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Depuis deux ans, Le Grand Dijon a soutenu, dans le cadre du Contrat d'agglomération, la création de 15 Espaces Publics Numériques (EPN) ainsi que le lancement d'une dynamique d'appartenance à un seul et même réseau de ces EPN.

Souhaitant amplifier la démarche, il convient de renforcer la cohésion de ces EPN en confiant à la MJC de Chenôve la mise en œuvre d'un projet d'animation. Ce dernier aura pour but de fédérer les animateurs EPN et permettre une meilleure sensibilisation des publics au multimédia au travers d'actions événementielles ou de formation des animateurs.

PREFECTURE DE LA COTE-D'OR
Déposé le :

27 DEC. 2006

Article 2 : définition de la mission

Volet 1- Animation du réseau des différents EPN de l'agglomération dijonnaise

Volet 2- Animation et gestion du FORUM de discussion des animateurs EPN

Volet 3- Enrichissement du site Internet des E.P.N.



Volet 1 : Animation du réseau des différents EPN de l'agglomération dijonnaise.

La MJC de Chenôve s'engage à animer le réseau des différents EPN en créant une véritable dynamique de réseau au moyen de trois initiatives :

- Deux réunions annuelles** réunissant les acteurs de chaque E.P.N. (élus des communes, animateurs, intervenants, etc) afin de relever des constats de fonctionnement, de faire le point sur les apports, les difficultés, les enjeux, et permettre aux différents acteurs de se sentir partie prenante du réseau. Ces rencontres formelles seront des moments privilégiés pour renforcer la cohérence du projet communautaire défini.

- 2- **Des événements annuels** regroupant les E.P.N. seront organisés autour du multimédia favorisant le travail d'équipe, la cohésion et procurant au public un moment très convivial autour d'un projet fédérateur. Ce sera le cas du marathon des web-magazines dont la première édition a connu un franc succès, avec une dimension médiatique pour valoriser le projet. Il en sera de même pour la mise en place de la semaine de l'internet en mars 2007. La M.J.C. apportera une organisation, une coordination et une logistique garantissant le succès de cette manifestation.
- 3- **la formation des animateurs à l'animation des E.P.N.** Cinq matinées de formation seront organisées afin de permettre aux animateurs du Grand Dijon de se doter d'outils techniques ou pédagogiques pour mieux répondre aux demandes du public. Des intervenants, que la MJC défraiera à raison de trois heures par matinée, pourront intervenir pour apporter un contenu de formation en fonction des besoins et des opportunités.

Volet 2 : Animation et gestion du FORUM de discussion des animateurs EPN

Afin de faciliter l'échange entre animateurs, nous avons mis en place début 2006 un forum de discussion via internet. Le but étant de permettre à chaque animateur de participer à la mise en place des réunions ou des événements structurants, sans pour autant se réunir physiquement. C'est aussi un lieu de formulation de questions, de service d'aide si besoin est. Il est donc pertinent de continuer à utiliser ce service de travail en ligne et de l'animer. Notre travail consistera donc à mettre en ligne des liens pédagogiques où chacun pourra puiser pour ses séances de formation, proposer des sites utiles pour les EPN, proposer des contributions pour la préparation d'une initiative (marathon web-magazines, semaine de l'internet), recueillir les bilans de ces mêmes initiatives.

Volet 3 : Enrichissement du site Internet des E.P.N.

Le réseau des E.P.N. profitera du site Internet du Grand Dijon pour mettre en ligne des pages donnant des informations régulièrement mises à jour sur les services proposés par chaque structure. C'est un outil idéal pour fédérer un projet d'équipe, construire une dynamique réelle et favoriser l'interactivité des sites donc des communes. La MJC fera le lien entre les animateurs afin de faciliter la remontée d'informations pour attiser l'intérêt de la mise en ligne d'une page concernant les E.P.N. La validation définitive relèvera de la responsabilité du webmaster du Grand Dijon.

Article 3 : assurer le recrutement d'animateurs

Au cours des deux années écoulées, nous avons, comme prévu, pu mettre en place sur le site internet du Grand Dijon des pages web concernant les EPN. En relation avec le webmaster, nous faisons une page web par événement mis en place : marathon web-magazines, semaine de l'internet, soirée-débat, etc. Nous faisons également remonter les informations émanant de chaque EPN, afin que les commune disposant d'un espace, puissent avoir une lisibilité de leurs actions multimédias. Nous aurons donc à nouveau pour mission de mettre en ligne le plus souvent possible des informations liées à la vie de chaque EPN ou du réseau. Cela sous-entend un travail en liaison permanente avec les animateurs concernés pour valoriser leurs activités.

Article 4 : Modalités financières

Le coût prévisionnel pour la Communauté de l'Agglomération pour la mise en œuvre des actions détaillées dans les articles ci-avant est le suivant sur une base horaire de 26,5 euros par heure.

Animation du réseau	218 H	5777 €
Animation et gestion du FORUM de discussion des animateurs EPN	54 H	1431 €
Enrichissement du site Internet des EPN	54 H	1431 €
TOTAL	326H	8639 €

Le volume annuel des interventions conduites par la MJC représente 326 heures qui seront consacrées à la mise en œuvre des trois actions énoncées ci-dessus.

Le règlement des prestations de la MJC interviendra sur présentation à la Communauté de l'Agglomération dijonnaise des factures établies chaque trimestre et détaillant le temps passé pour chacun des volets.

Article 5 : Durée de la convention

Cette convention est applicable dès signature pour une durée d'un an renouvelable une fois par tacite reconduction et après évaluation quantitative et qualitative du travail réalisé.

Fait à Dijon, le

**Pour la Maison des Jeunes et de la Culture de
Chenôve**

**Pour la Communauté de l'Agglomération
Dijonnaise**

La Présidente

Le Président

Chantal CHAPUILLIOT

François REBSAMEN